

Lycée Général et Technologique Aristide Briand – INTERNAT

Admission en Internat

La demande d'internat se fait au moment de l'inscription auprès de **l'établissement scolaire de l'élève**.

Nous accueillons des élèves des Lycées Aristide Briand, Heinlex, Bolloche et Brossaud-Blanchon. L'admission de l'élève est du ressort du chef d'établissement où l'élève est scolarisé après acceptation de son dossier.

L'internat accueille 185 élèves répartis dans 2 bâtiments. Un nombre de places est attribué à chaque établissement partenaire.

Chaque internat dispose de pièces communes au rez-de-chaussée (salle détente, salle musique, postes informatiques) et chaque chambre bénéficie d'une salle d'eau avec wc.



- Bâtiment F :



élèves de secondes et de premières

Répartis sur 3 étages

Au rez-de-chaussée, les locaux communs :

1 salle détente, 2 salles TV, 1 salle informatique, 1 salle de musique.

3 étages composés chacun de 8 chambres de 4 lits et 1 chambre de 2 lits. A chaque étage, 1 chambre Maître d'Internat et 1 chambre maître au pair. (et 1 chambre supplémentaire de 2 lits au 1^{er} étage)

- Bâtiment S :



élèves de premières et Terminales

Au rez-de-chaussée les locaux communs :

1 salle détente, 1 salle TV, 1 salle de travail, 1 salle informatique, 1 salle de musique.

3 étages composés chacune de 6 chambres de 4 lits et 1 chambre de 3 lits, soit 27 lits.

- Sur chaque étage une chambre maître d'internat

Chaque chambre bénéficie d'une salle d'eau avec WC.

Trousseau Type

Il appartient à chaque élève d'apporter en début d'année :

- 1 Drap housse pour lit et une Housse de couette
- 1 Taie de traversin
- Son Nécessaire de toilette
- Un sac pour le linge sale
- 2 cadenas pour la fermeture des placards

A la rentrée, il sera fourni pour l'année scolaire

- 1 sac Protège matelas
- 1 Couette
- 1 Traversin
- 1 clef de chambre

Règles de vie à l'internat

Accès et horaires

L'accès est réservé aux seuls internes aux horaires d'internat : à compter de 17h30 en semaine, et 13h le mercredi (les internes n'ayant pas cours peuvent se rendre à l'internat entre 13h et 19h. Ils pourront également se rendre à l'extérieur de l'établissement et seront donc alors sous la responsabilité de leurs responsables légaux)

Dimanche soir, jours fériés et retour de vacances

Le retour à l'internat est possible dès le dimanche soir entre 20h30 et 22h, les jours fériés et lors des retours de vacances. (chaque veille de reprise des cours) pour Les internes qui en feront la demande par écrit.

Bagagerie

Pour les élèves arrivant le lundi matin, une bagagerie est mise à disposition dans chaque établissement scolaire. Les élèves peuvent y déposer leur valise durant la journée du lundi et du vendredi.

Absence régulière ou activité extérieure

Une autorisation d'absence peut être donnée pour une activité extérieure (sport, musique...) à la demande du représentant égal. Si cette activité extérieure ne permet pas à l'élève de dîner au self entre 18h30 et 19h, un repas peut être préparé et remis à l'interne au retour de son activité.

CONDUITE ET TENUE compatible avec la vie en collectivité

Le comportement et la tenue des élèves doivent s'appuyer sur les principes régissant la vie en collectivité et la sécurité.

- **LES INTERDICTIONS** sont celles définies par le règlement intérieur de l'internat (*en ligne sur le site du lycée A.Briand*).
Il est interdit de téléphoner, de regarder des vidéos et de se doucher pendant les heures d'étude et après 22h. Les ordinateurs portables devront être utilisés à des fins pédagogiques et ne doivent aucunement servir à jouer ou visionner des vidéos pendant les heures d'étude.
- **RESPECT D'AUTRUI** Les élèves doivent être respectueux des personnes qui les entourent (camarades de chambre, personnels de surveillance et de service) et doivent veiller à ne pas gêner (par du bruit, des conversations téléphoniques, tardives ou durant l'heure d'étude par exemple). **TOUT BRUIT DOIT CESSER A 22h.**
- **L'admission à l'internat vaut adhésion au règlement de l'internat du lycée, s'appliquant à tous les internes mineurs et majeurs.**



Semaine type à l'internat

	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
6h50		LEVER				
7h -7h30		Petit déjeuner				
7h30		Fermeture internat / ouverture Bagagerie bâtiment S 7h30	Fermeture internat	Fermeture internat	Fermeture internat	Fermeture internat / ouverture Bagagerie bâtiment J 7h30
13h				13h-18h40 ouverture internat / accueil des élèves		
17h30-18h20		ouverture internat / accueil des élèves			ouverture internat / accueil des élèves	
18h20		Fermeture internat / début du dîner. Appel au self			Fermeture internat / début du dîner. Appel au self	
18h30-19h		Diner et PRÉSENCE OBLIGATOIRE des élèves			Diner et PRÉSENCE OBLIGATOIRE des élèves	
19h20		ouverture de l'internat / montée dans les étages. PRÉSENCE OBLIGATOIRE / Appel		18h45 – 19h30 Diner et présence obligatoire des élèves	ouverture de l'internat / montée dans les étages. PRÉSENCE OBLIGATOIRE / Appel	
19h30-20h45		Temps d'étude obligatoire		19h45-20h45 Etude obligatoire	Temps d'étude obligatoire	
20h45-22h		Cas du dimanche soir: Accueil des internes entre 20h30 et 22h (pas de récréation)	Détente -Temps libre Récréation 21h-21h15			
22h	Coucher	Coucher avec CONTRÔLE DE PRÉSENCE				
22h30	EXTINCTION DES FEUX					

Pour toute demande d'information complémentaire se référer directement au CPE de l'établissement où sera scolarisé l'élève. Pour les questions financières, s'adresser aux services de l'intendance du lycée Aristide Briand